



AVIS PUBLIC

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :

Lot numéro 3 828 139 sis au 224, rue Dupont, Pont-Rouge

Avis est par les présentes donné **QUE**:

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 4 décembre 2017, à 19 h 30, à la Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Le dossier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée pour le **224, rue Dupont** vise à autoriser l'agrandissement du terrain résidentiel pour permettre la reconstruction du garage isolé et le stationnement. La dérogation mineure comporte le volet suivant :

« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le règlement de lotissement no 496-2015 visent à autoriser la création d'un lot résidentiel de forme irrégulière de 1577,8 mètres carrés alors que le règlement prescrit une forme régulière et une superficie maximale de 1250 mètres carrés pour un terrain d'un logement situé à l'intérieur d'un corridor riverain. »

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 15 NOVEMBRE 2017.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jocelyne Laliberté". The signature is fluid and cursive.

Jocelyne Laliberté